



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Permis récupéré
à Douai

Secrétariat général

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE
ET DU CONTENTIEUX**
Bureau du Contentieux de la Sécurité Routière

Paris, le 11 juillet 2019

Tél. : 01 40 07 69 56
Télécopie : 01 40 07 69 39
Référence à renvoyer :

Le ministre de l'intérieur

à

Monsieur le président du tribunal administratif de Lille

OBJET : Requête n°1903820 formée par Monsieur Alexandre

P. J. : relevé d'information intégral en annexe

Vous m'avez transmis la requête formée le 6 mai 2019 par Monsieur Alexandre par laquelle ce dernier demande l'annulation de la décision référencée 48SI portant notification d'un retrait de points sur son titre de conduite et informant l'intéressé de la perte de validité de son permis de conduire pour défaut de points, ainsi que la restitution des points illégalement retirés et la condamnation de l'Etat au paiement d'une somme de 2 000 euros au titre des frais irrépétibles.

J'ai l'honneur de vous faire connaître les observations que cette requête appelle de ma part.

I – EXPOSE DES FAITS ET DE LA PROCEDURE

Monsieur Alexandre né le 26 avril 1994 à Erzurum (Turquie), titulaire d'un titre de conduite probatoire, a commis une série d'infractions au Code de la route et répertoriées dans le relevé d'information intégral (voir pièce jointe) et s'est vu adresser une décision référencée 48SI portant notification d'un retrait de points sur son titre de conduite ainsi que de l'ensemble des retraits de points antérieurs, et informant l'intéressé de la perte de validité de son permis de conduire pour défaut de point.

C'est la décision attaquée.

Monsieur Alexandre demande également qu'il me soit fait injonction de lui restituer les points illégalement retirés, ainsi que la condamnation de l'Etat au paiement d'une somme de 2 000 euros au titre des frais irrépétibles.

TA Lille 1903820 - reçu le 12 juillet 2019 à 10:36 (date et heure de métropole)

NUMERO DE DOSSIER . . .

NOM M :
PRENOMS : ALEXANDRE
NOM USAGE :

NE(E) LE : 26/04/1994 A ERZURUM (099)
TURQUIE

SEXE : MASCULIN

ADRESSE :

ADRESSE MAJ LE : 10/10/2

ETAT DOSSIER : VALIDE

SOLDE DE POINTS : 2/6

TITRE NO : DELIVRE LE 12/04/2017
PAR SOUS-PREFECTURE DE DOUAI SOUS FORME DE PRIMATA
TITRE VALIDE

CONDITIONS RESTRICTIVES : NEANT

106 : APPLICATION R413-5 DU 09/12/2016 AU 09/12/2019

PERIODES PROBATOIRES : DU 09/12/2016 AU 09/12/2019

FORMATION POST-PERMIS SUIVIE LE NEANT

SUIVI AAC : NEANT

CATEGORIE : B
ETAT : VALIDE
DELIVREE PAR EXA LE 09/12/2016
PAR SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

CATEGORIE : AM
ETAT : VALIDE
DELIVREE PAR EQU LE 09/12/2016
PAR SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

CATEGORIE : B1
ETAT : VALIDE
DELIVREE PAR EQU LE 09/12/2016
PAR SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

DECISION : AF AMENDE FORFAITAIRE (PVE)
DU 10/04/2017 PAR TRIBUNAL D'INSTANCE OU DE POLICE DE DOUAI
DEFINITIVE LE 10/04/2017 POUR 00 ANS 00 MOIS 00 JOURS COUT : - 4 PTS/06
ENREGISTREE LE 25/04/2017 PROCES VERBAL ELECTRONIQUE
INFRACTION DU 16/03/2017 A 02H58 LIEU : ANICHE
MOTIF : 00210

00210 NON RESPECT DE L'ARRET A UN FEU ROUGE FIXE OU CLIGNOTANT

01 ***** DEBUT PERIODE PROBATOIRE ***** 09/12/2016 ***** S/K= 06/06

TA L1903820 - reçu le 12 juillet 2019 à 10:36 (date et heure de métropole)